

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de septembre à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence d'Anne Marie KERVIEL, maire, dûment convoqués le quatre septembre 2026.

Présents : Anne Marie KERVIEL, Marie HAMEURY, Philippe RAGUENES, Véronique REGUER, Morgane GALAND, Fanny GOSNET, Tanguy HAMON, Corinne IRVOAS, Nadine LARHANTEC, Matthieu LE LAY, Sylvain LESPAGNOL, Bernard MALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : 3

Absents excusés : Gwendal MOREAU (a donné pouvoir à Philippe RAGUENES), Arnaud MADEC (a donné pouvoir à Anne Marie KERVIEL), Camille PLOUGASTEL (a donné pouvoir à Fanny GOSNET)

Le secrétariat a été assuré par : Véronique REGUER

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 03/09 2026 Objet : Budget principal - Décision modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 avril 2026 pour l'exercice 2026.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2026 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
011- Charges à caractère général	60612 - Fournitures non stockables - Energie - Electricité	-2 764€
	617 - Etudes et recherches	-3 000€
014 - Atténuations de produits	7391111 - Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	1 726€
	7391112 - Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	2 052€
	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 986€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		985 787.93€

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	192 - Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	300€
20 - Immobilisations incorporelles	2031 - Frais d'études	-500€
204 - Subventions d'équipements versées	20415341 - Subv. Ets IC - Biens mobiliers, matériel et études	20 000€
	204182 - Subv org.publics divers - Batiments et installations	-30 000€
21 - Immobilisations corporelles	21316 - Constructions équipements du cimetière	- 4500€
	21318 - Construction autres bâtiments publics	-207 539.60€
	2151 - Réseaux de voirie	207 539.60€
	21838 - Autre matériel informatique	- 200€
	2188 - Autres immobilisations corporelles	7 811.36€
Sous-total dépenses d'investissement		394 377.75€
OP 1 : Restaurant scolaire		
23 - Immobilisations en cours	2313 - Constructions (en cours)	48 317.46€
Sous-total opération Restaurant scolaire		885 657.46€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 280 035.21€
RECETTES		
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	500€
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10222 - FCTVA	439.74€
	10226 - Taxe d'aménagement	2 000€
13 - Subventions d'investissement	1328 -Subventions d'investissement rattachées aux actifs non-amortissables - Autres	4 000€
16 - Emprunts et dettes assimilées	168751 - Autres dettes - GFP de rattachement	-18 061.38€
Sous-total recettes d'investissement		394 377.75€
OP 1 : Restaurant scolaire		
13 - Subventions d'investissement	1328 -Subventions d'investissement rattachées aux actifs non-amortissables - Autres	50 000€
16 - Emprunts et dettes assimilées	168751 - Autres dettes - GFP de rattachement	8 317.46€
Sous-total opération Restaurant scolaire		885 657.46€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 280 035.21€

PRECISE que la section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 985 787.93€.

PRECISE que la section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 280 035.21€.

Fait et délibéré en séance
 Le 10 septembre 2026.

Le Maire,
 Anne Marie KERVIEL

Le secrétaire de séance,
 Véronique REGUER




Publiée le : 18/09/2026
 Transmise au Représentant de l'Etat le : 18/09/2026

Mme. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 029-212902654-20260910-D03_09_2026-DE